

**Directive**

Le présent formulaire en format PDF peut être rempli par voie électronique, puis sauvegardé ou imprimé. Lorsqu'il est rempli par voie électronique, ce formulaire comporte des champs dynamiques, c'est-à-dire que la dimension des cases s'adaptera à la longueur du texte inséré. En cochant certaines cases, il se peut que certains éléments apparaissent ou disparaissent au besoin. Il est également possible d'imprimer un exemplaire papier du formulaire. Si vous avez besoin de plus d'espace, veuillez vous servir de feuilles de papier supplémentaires et les joindre au présent formulaire.

---

**Renseignements sur l'assemblée générale**

Nom de l'association condominiale

---

**Section 1.** Date et heure de la réunion

---

**Section 2.** Lieu de la réunion (non requis si la réunion se tient entièrement par voie téléphonique ou électronique)

---

**Section 3.** Nature des points qui seront abordés lors de la réunion (un ordre du jour peut être joint au présent document avis)

---

**Section 4.** Veuillez préciser ci-dessous le quorum requis pour quelque partie que ce soit pour cette réunion :

---

La référence aux « unités » ici ne comprend pas les unités qui sont destinées au stationnement, à l'entreposage ou aux fins de fournir de l'espace pour des services, des installations ou des installations mécaniques, sauf si toutes les unités de l'association sont de ce type. Seuls les propriétaires qui ont droit de vote à l'assemblée et qui sont présents à l'assemblée ou représentés par procuration peuvent compter pour le quorum. S'il s'agit d'une rencontre préalable à la transition prévue au paragraphe 42 (6) de la *Loi de 1998 sur les condominiums*, veuillez consulter le paragraphe 42 (10) de cette loi pour déterminer qui compte pour le quorum.

**Section 5.** Les règlements administratifs de l'association limitent-ils ou précisent-ils les méthodes de présence à l'assemblée tenue par voie électronique ou téléphonique.

Oui     Non

Les méthodes de présence sont les suivantes ▼

---

**Section 6.** Les règlements administratifs de l'association limitent-ils ou précisent-ils les méthodes de vote à l'assemblée tenue par voie électronique ou téléphonique.

Oui     Non

Les méthodes de vote sont les suivantes ▼

---

**Section 7.** Si vous souhaitez assister à l'assemblée par procuration (aux fins du quorum) ou voter sur toute question par procuration, vous devez utiliser le formulaire de procuration. Le formulaire est disponible sur le site Web du gouvernement. Il peut également être disponible auprès de votre association.

---

**Section 8.** Veuillez cocher tout élément qui s'applique à la réunion faisant l'objet du présent avis :

Section 8.A

C'est une assemblée générale annuelle

Une copie des états financiers de l'association et le rapport des vérificateurs (le cas échéant) sont joints au présent avis.

Section 8.B

Il s'agit d'une réunion pour élire un ou plusieurs administrateurs (y compris une réunion convoquée conformément à l'article 46 de la *Loi de 1998 sur les condominiums* qui peut inclure l'élection d'un ou de plusieurs administrateurs)

Le nombre de postes au conseil qui font l'objet d'une élection à la réunion et le mandat ou la durée résiduelle de chaque poste sont les suivants ▼

**Instruction à la personne qui remplit ce formulaire :** S'il s'agit d'une réunion visant à élire un ou plusieurs administrateurs conformément à l'article 46 de la *Loi de 1998 sur les condominiums* (soit pour combler un poste vacant au sein du conseil d'administration, soit après la destitution d'un administrateur), veuillez indiquer le nombre maximal de postes pouvant faire l'objet d'une élection à la réunion.

Le nombre de postes qui font ou pourraient faire l'objet d'une élection à la réunion et qui sont réservés au vote par les propriétaires d'unités occupées par leur propriétaire est ▼

Le nombre total de postes au conseil d'administration est ▼

**Candidats**

Vous trouverez ci-dessous les noms et les adresses de chaque personne qui a avisé par écrit le conseil d'administration son intention d'être candidat dans le délai imparti

Nom du candidat	Adresse du candidat	Poste convoité (choisir un ou les deux, au besoin)	
		<input type="checkbox"/> Candidat pour un poste pour lequel tous les propriétaires ont droit de vote	<input type="checkbox"/> Candidat à la fonction réservée au vote des propriétaires de logements occupés par leur propriétaire
		<input type="checkbox"/> Candidat pour un poste pour lequel tous les propriétaires ont droit de vote	<input type="checkbox"/> Candidat à la fonction réservée au vote des propriétaires de logements occupés par leur propriétaire
		<input type="checkbox"/> Candidat pour un poste pour lequel tous les propriétaires ont droit de vote	<input type="checkbox"/> Candidat à la fonction réservée au vote des propriétaires de logements occupés par leur propriétaire
		<input type="checkbox"/> Candidat pour un poste pour lequel tous les propriétaires ont droit de vote	<input type="checkbox"/> Candidat à la fonction réservée au vote des propriétaires de logements occupés par leur propriétaire

Une copie des déclarations de divulgation et des renseignements fournis par les candidats est jointe à cet avis.

**Remarque :** Pour plus de renseignements sur les obligations de divulgation et les qualités requises, voir le paragraphe 29 (1) de la *Loi de 1998 sur les condominiums* et l'article 11.6 du Règlement 48/01 de l'Ontario de la *Loi de 1998 sur les condominiums*, dont des copies sont jointes à cet avis.

### Section 8.C

- Cette réunion vise à destituer ou à désigner un auditeur

Nom de l'auditeur que l'on propose de destituer et motifs de la destitution :

Nom du ou des auditeurs	Motifs de la destitution

Une copie de toute déclaration écrite faite par l'auditeur que l'on propose de destituer est jointe à cet avis.

Les candidats au poste d'auditeur dont les renseignements ont été fournis avant la date limite précisée sont :

Nom du ou des auditeurs	Adresse (adresse, code postal, numéro de téléphone)

### Section 8.D

- Cette réunion est convoquée par les propriétaires conformément à l'article 46 de la *Loi de 1998 sur les condominiums*  
Cette réunion est convoquée par les propriétaires conformément à l'article 46 de la *Loi de 1998 sur les condominiums*. Une copie de la demande est jointe à cet avis.

### Section 8.E

- Cette assemblée a pour objet un ajout, une transformation ou une amélioration à apporter aux parties communes ou un changement apporté aux biens de l'association ou aux services qu'elle fournit aux propriétaires, ou vise à évaluer la possibilité d'installer une borne de chargement pour véhicules électriques, qui pourra être réalisée en vertu du paragraphe 24.3 (5) du Règlement de l'Ontario 48/01 en vertu de la *Loi de 1998 sur les condominiums*

Description de l'ajout, de la transformation, de l'amélioration, de la modification ou de l'installation proposés ▼

---

Coût estimé de l'ajout, de la transformation, de l'amélioration, de la modification ou de l'installation ▼

---

Description de la manière avec laquelle l'association entend payer les coûts liés à l'ajout, à la transformation, à l'amélioration, à la modification ou à l'installation proposés (si l'association a l'obligation de payer) ▼

---

## Section 8.F

- Il s'agit d'une réunion visant à discuter des modifications proposées à la déclaration et à la description, aux règlements administratifs, aux règles ou à une entente

Une copie de tous les changements proposés à la déclaration, à la description, aux règlements administratifs, aux règles ou aux ententes qui seront discutés lors de la réunion est jointe au présent avis.

## Section 8.G

- Il s'agit d'une réunion relative à la fusion en vertu de l'article 120 de la *Loi de 1998 sur les condominiums*

Cette réunion est convoquée dans le but d'envisager de fusionner cette association avec une autre. Sont joints à cet avis :

- une copie de la proposition de déclaration et de la description de l'association issue de la fusion et une copie du budget proposé pour la première année de fonctionnement de l'association fusionnée;
- une copie de tous les règlements administratifs et règles proposés de l'association fusionnée;
- un certificat concernant le statut de chaque association fusionnante selon la formule prescrite par le ministre;
- pour chaque association fusionnante, le rapport de l'auditeur sur les derniers états financiers annuels de l'association, s'il n'est pas inclus dans le certificat mentionné ci-dessus;
- une copie de l'étude complète du fonds de réserve ou de l'étude mise à jour en fonction d'une inspection du site que l'association issue de la fusion doit effectuer conformément à l'alinéa 34 (1) (d) du Règlement 48/01 de l'Ontario de la *Loi de 1998 sur les condominiums*;
- une copie de l'accord provisoire conclu entre les associations fusionnantes conformément à l'alinéa. 34 (1) (e) du Règlement 48/01 de l'Ontario de la *Loi de 1998 sur les condominiums*;
- une estimation des coûts d'exécution de la fusion proposée pour chacune des associations fusionnantes; et l'un
- des énoncés suivants
  - Une déclaration décrivant les dispositions de la déclaration, de la description, des règlements administratifs et des règles proposés qui, d'après le conseil qui donne l'avis, diffèrent sensiblement de celles contenues dans la déclaration, la description, les règlements administratifs et les règles de l'association fusionnante.
  - Une déclaration attestant qu'il n'y a pas de dispositions la déclaration, de la description, des règlements administratifs et des règles proposés qui, d'après le conseil qui donne l'avis, diffèrent sensiblement de celles contenues dans la déclaration, la description, les règlements administratifs et les règles de l'association fusionnante.

## Section 9.

- Les documents supplémentaires (y compris tout dossier de l'association) sous forme de soumission effectuée par les propriétaires avant la date limite indiquée dans l'avis préliminaire sont joints à cet avis.

Le matériel supplémentaire suivant est joint à cet avis :

Description du matériel	Raison d'être inclus Raison	
	<input type="checkbox"/> Le matériel est inclus à la discrétion du conseil des propriétaires	<input type="checkbox"/> Du matériel a été soumis au conseil au moyen du formulaire Demande d'inclure du matériel dans l'avis de convocation des propriétaires
	<input type="checkbox"/> Le matériel est inclus à la discrétion du conseil des propriétaires	<input type="checkbox"/> Du matériel a été soumis au conseil au moyen du formulaire Demande d'inclure du matériel dans l'avis de convocation des propriétaires
	<input type="checkbox"/> Le matériel est inclus à la discrétion du conseil des propriétaires	<input type="checkbox"/> Du matériel a été soumis au conseil au moyen du formulaire Demande d'inclure du matériel dans l'avis de convocation des propriétaires
	<input type="checkbox"/> Le matériel est inclus à la discrétion du conseil des propriétaires	<input type="checkbox"/> Du matériel a été soumis au conseil au moyen du formulaire Demande d'inclure du matériel dans l'avis de convocation des propriétaires

---

**Section 10.**

Un règlement de l'association exige que des documents soient joints au présent avis.

Le matériel supplémentaire suivant est joint à cet avis ▼

---

**Note sur les parties communes des associations condominiales :** Si votre association condominiale comporte des parties communes, toutes les mentions d'« unités » dans ce formulaire doivent se lire comme référant aux « intérêts communs dans l'association » et toute référence à « propriétaire(s) d'unité(s) » doit se lire comme référant au(x) « propriétaire(s) ayant un intérêt commun dans l'association ».

---

**Section 11.**

**Facultatif :** Des documents supplémentaires non exigés en vertu d'un règlement de l'association sont joints à ce préavis.

---

Ce \_\_\_\_\_ jour d'/de \_\_\_\_\_ .  
jour du mois                      mois                      année